



Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) - DRAC de Corse

CORSE-DU-SUD

FICHE D'INFORMATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE CONSULTATION  
PREALABLE POUR UN AVANT-PROJET

### 1 - Demandeur

Nom prénom ou nom personne morale :

Société :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

### 2 – Terrain concerné par le projet

Adresse complète :

Références cadastrales (informations disponibles sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)) :

Section : ... Parcelle : ...

### 3 – Maître d'œuvre / architecte

Nom prénom société :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

### 4 – Rapide présentation du projet

*Veillez indiquer si un dossier relatif à votre projet a déjà fait l'objet d'une instruction par notre service.*

*Si oui indiquez le numéro de dossier :*

### 5 – Pièces à joindre obligatoirement au dossier de consultation préalable

- Plan de situation, plan de masse
- Photographies de l'existant
- Eléments graphiques/ croquis selon la nature du projet (plans, façades, perspectives, coupes du terrain)
- Notice descriptive détaillée indiquant les matériaux, les teintes et la mise en œuvre envisagés

Le dossier complet est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)  
La consultation préalable ne présage pas de l'instruction de l'autorisation de travaux (l'autorisation de travaux doit faire l'objet d'un dépôt de permis ou d'autorisation officiel).